

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-09

Séance du 26 mars 2019

AFFAIRES FINANCIERES **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE** **VULAINES LES PROVINS POUR L'ANNEE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provenois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : Mmes et M. BAALI CHERIF, BOURCIER, BRAY, CANAPI, CIOTTI, GONCALVES, LEROY, MORIN, OSSOLA, PANNIER, RAMBAUD, VOISEMBERT, ROUSSEAU, FRISINGHELLI, MYTNIK, DUPUIS, POMMIER, BRICHET, BALDY, HARSCOET, CIPRES, MARTINET, VIVET, BARRACHIN, ALARD, FORTIN, DELORME, DELANNOY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, COCHET, RAYER, COUSTALAT, BEAUGELET, MALHET.

Suppléants présents : Mmes et M. BOREL, FABRE, FASSELER, SOBCZACK, NIORTHE, FOURREY, MAILLET, SIERRA SIMON, SOLER, DELETTRE, FLAMEY, KOFFEL.

Représentés : Mmes et M. GUERINOT (pouvoir à FENOT), CAFIN (pouvoir à SOBCZACK), AUGE (pouvoir à FLAMEY), LAMY (pouvoir à BARRACHIN), BENECH (pouvoir à BOURCIER), BACQUET (pouvoir à BAALI CHERIF), IZACARD (pouvoir à VIVET), NUYTENS (pouvoir à OSSOLA), GALLOIS (pouvoir à LEROY), MASSON (pouvoir à RAYER), RICHARD (pouvoir à KOFFEL), BOUVRAIN (pouvoir à CANAPI).

Excusés : Mmes et M. PERNEL, LEBAT, BANTEGNIE, VENARD.

Secrétaire de séance : M. DELANNOY

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Date de la convocation | : 15 mars 2019 |
| Nombre de délégués en exercice | : 97 |
| Nombre de délégués présents | : 51 |
| Suffrage exprimé | : 63 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-09

Séance du 26 mars 2019

AFFAIRES FINANCIERES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE
VULAINES LES PROVINS POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 26 février 2008, reçue au service du contrôle de légalité de la Sous-préfecture de PROVINS le 13 mars 2008, le Comité Syndical du SICTOM de la Région de PROVINS a décidé d'allouer à la commune de VULAINES les PROVINS une subvention de 3 600 € H.T. en compensation des sujétions liées à l'exploitation du centre de transfert des déchets situés sur le territoire de cette commune.

Il précise que, ce syndicat étant dissous depuis le 1^{er} janvier 2010, par suite du transfert de la compétence « collecte des déchets » au SMETOM-GEEODE, l'attribution de la subvention allouée jusqu'au 31 décembre 2009 a été prise en charge par le SMETOM-GEEODE à compter de cette date.

Il propose, compte tenu que l'activité du site n'a pas été modifiée et que les nuisances en résultant sont inchangées, de maintenir, pour l'année 2019, le montant de la subvention à la somme de 3 600 € H.T.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

62 VOIX POUR,
01 VOIX CONTRE,

APPROUVE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A VULAINES LES PROVINS,

**ET AUTORISE LE PRESIDENT A PROCEDER A L'OPERATION COMPTABLE
CORRESPONDANTE ETANT PRECISE QUE LA DEPENSE SERA PRELEVEE SUR
L'ARTICLE 6743 DU BUDGET 2019.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-03-09

Séance du 26 mars 2019

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,




Ghislain BRAY

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 05 avril 2019

Affiché, le 05 avril 2019

Le Président,


Ghislain BRAY

